



Questionnaire relatif à la pénibilité

dans les services des ministères économiques et financiers.

Les députés ont voté le 10 octobre 2013, la création d'un compte personnel de prévention de la pénibilité. Ce compte est prévu pour tout salarié exposé à des conditions de travail pénible et lui permet d'accumuler des points à convertir en formation, temps partiel ou départ anticipé à la retraite.

Le Premier Ministre a décidé de la non prise en compte de la pénibilité dans la Fonction publique, sous le prétexte que notre Fonction publique dispose déjà de catégories actives et sédentaires .

Cependant, la Ministre de la Fonction publique souhaite, dans le cadre du dialogue social, aborder cette thématique sur le plan de la prévention.

Les Fédérations UNSA et CFTC Finances déplorent la rapidité avec laquelle le gouvernement a pris la décision d'écarter la Fonction publique de la mise en œuvre du compte pénibilité.

La prise en compte de la pénibilité pour les catégories dites actives n'enlève rien à la nécessité de prendre aussi en compte les difficultés propres à des métiers de catégorie « sédentaire ».

Nos Fédérations UNSA et CFTC Finances ont donc décidé de lancer, auprès des agents sédentaires, de nos ministères économiques et financiers, un recensement des situations de travail exerçant en tout ou partie dans des conditions pouvant être reconnues comme pénibles.

Exemples :

En Douane sur l'aéroport de Roissy, des collègues sédentaires (OPCO) affectés à l'unité de Roissy nuit (UDD) travaillent la nuit et sont astreints pour ces fonctions à passer une visite médicale d'aptitude . La pénibilité paraît donc évidente et n'est pas prise en compte.

A la DGFIP certains personnels en prise directe avec le public sont soumis à de fortes tensions, voire du stress.

Dans d'autres services, nos collègues sont confrontés à la manipulation de substances dangereuses.

Pour les fédérations UNSA et CFTC Finances, la pénibilité doit être évitée au maximum, et compensée quand ce n'est pas possible de la supprimer.

La compensation peut prendre la forme de primes et doit au maximum faire l'objet d'une compensation en temps, les primes ne remplaçant pas les années de vie. **Nous demandons donc la prévention ET la compensation !**

QUESTIONNAIRE

NOM :

PRENOM :

Administration :

Service :

Grade :

Description de la situation de pénibilité rencontrée dans l'exercice de vos fonctions (cocher)

- Horaires de nuit
- Horaires atypiques
- Contact avec usagers
- Contact avec matières dangereuses
- Itinérance
- Travail en extérieur
- Autre :

- Pensez vous que la prévention suffira à atténuer ou faire disparaître la pénibilité rencontrée dans l'exercice de vos fonctions.

- Souhaiteriez vous bénéficier du compte pénibilité retraite si celui ci était applicable aux fonctionnaires dits sédentaires.

Vos suggestions:

Vous pouvez retourner ce questionnaire à
Fédérations UNSA CFTC
6 rue Louise Weiss
bâtiment Condorcet teledoc 322
75703 Paris Cedex 13
fax UNSA : 01 44 97 30 58 - fax CFTC : 01 44 97 33 11